



Conseil des droits de l'homme

23^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Népal

Genève, le 4 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Népal et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse se félicite des efforts entrepris par le Népal pour la protection des droits de l'homme. Cependant, la Suisse est préoccupée par l'usage excessif de la force par des forces de sécurité lors de la gestion des manifestations. **La Suisse recommande au Népal de garantir le respect des principes de proportionnalité et de nécessité dans tout recours à la force, en conformité avec les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu.**

Nous restons préoccupés par l'incompatibilité de la Commission de vérité et de réconciliation et de la Commission de disparition avec les obligations internationales du Népal. **La Suisse recommande au Népal d'exécuter le jugement de la Cour Suprême du 26 février 2015 dans les meilleurs délais.**

Lors du premier cycle, la Suisse a recommandé au gouvernement du Népal d'éliminer la discrimination fondée sur la caste. Malgré la promulgation d'une loi à cet égard en 2011, des cas de discrimination restent répandus et peu investigués. **La Suisse recommande au Népal de mettre en place une stratégie concrète pour la mise en œuvre intégrale de la Loi sur la discrimination fondée sur la caste et l'intouchabilité de 2011.**

La Suisse recommande au Népal de ratifier le statut de Rome portant création de la Cour pénale

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Internationale.

Enfin, la Suisse recommande au Népal d'émettre une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Je vous remercie.